



LETTRE OUVERTE AUX ELUS DE HUNDLING, IPPLING et ROUHLING

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur l'Adjoint au Maire
Madame, Monsieur le Conseiller Municipal,

Dans les semaines à venir, vous allez être amenés à vous prononcer sur le projet d'implantation d'éoliennes du Hungerbach présenté par Iberdrola et Total Energies.

Pour en arriver là, nous tenons à rappeler que les municipalités ont demandé en 2019, une étude de faisabilité avec un cahier des charges bien défini pour un éventuel projet éolien.

Aujourd'hui, le promoteur choisi par vos soins vous soumet, non pas une étude, mais un semblant de projet en se moquant de vos directives et en vous imposant un délai irréaliste pour juger sans pièces.

A Hundling, seule commune qui a osé lancer une concertation citoyenne sur ce projet pour pouvoir voter sereinement et non arbitrairement, le promoteur présente l'esquisse d'une réalisation sur laquelle il veut votre accord, toutes les questions restant ouvertes : nombre d'éoliennes, implantation exacte, simulation d'intégration dans le site, résultat des études sur l'environnement, le bruit, la population, le patrimoine etc....

Que de questions sans réponses !

Reconnaissant des contraintes environnementales classées fortes et très fortes, le promoteur ne répond que par demande de dérogation (droit de massacrer la flore et la faune, même protégées !) mesures compensatoires (il prétend réparer – comment peut-on réparer des haies vieilles de 40 ans après arrachage ?) et indemnisation (Tout s'achète !)

En clair, le caractère naturel riche du Hungerbach est reconnu, mais il va chercher à contourner le problème.

Bien sûr, pas un mot des 5000 riverains dans la périphérie à moins de 2000 mètres du site, avec les premières maisons à 500 m, distance minimale réglementaire !

Cela signifie clairement que les municipalités sont invitées à signer un chèque en blanc au promoteur, lui laissant ainsi les mains libres pour pouvoir déposer une demande d'autorisation environnementale et lancer la construction d'un parc industriel éolien selon ses seuls intérêts.

Il est important que le conseil municipal ne juge pas ce projet sur des bases incomplètes ou fausses, pour se rendre compte, lorsqu'il sera trop tard, qu'il aura été dupé.

Notre association regroupant plus de 600 adhérents, nous estimons légitime que l'opposition croissante de la population à un tel projet soit prise en compte. Cela exige **un vrai débat** qui ne peut être escamoté.

Nous demandons à ce que notre Association puisse intervenir lors d'une séance du conseil municipal, et avant le vote définitif, afin de vous faire part des inquiétudes et des commentaires de vos administrés.

Mieux, l'organisation d'une réunion publique avant votre prise de décision permettrait d'associer l'ensemble de la population à un choix qui risque de détruire irréversiblement leur cadre de vie.

Le promoteur refuse le débat public, il a même supprimé les ateliers riverains prévus dans la procédure initiale !
Il est inutile de se demander pourquoi !

Mesdames, Messieurs les élus, ne tombez pas dans le piège tendu par des promoteurs qui n'en n'ont que faire de notre environnement et cadre de vie.

A titre de rappel, quelques éléments susceptibles de vous aider à mieux appréhender cette décision :

L'éolien ne constitue pas une solution au réchauffement climatique et à la diminution des émissions de CO2. Avec un taux d'efficacité de 22%, il ne sera jamais une alternative aux énergies fossiles.

L'éolien industriel pose beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout :

- **Nuisances visuelles et sonores** : pour cette raison, l'Académie de Médecine prônait déjà une distance d'au moins 1,5 km avec les habitations à une époque où les éoliennes ne faisaient que 80 m de haut ! (2 km, distance retenue comme minimale dans de nombreux Länder en Allemagne).

- **Impact important sur la faune et la flore** : passage d'oiseaux migrateurs perturbé, voire mortel pour les animaux, dérèglement de la présence du gibier, fuite de la faune locale, impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail.

- **Dépréciation immobilière** d'au moins 20 % attestée par des jugements de tribunaux.

- **Forte pollution lumineuse** en raison d'un balisage lumineux particulièrement puissant (blanc le jour, rouge la nuit), attirant constamment le regard par un clignotement obsédant.

- Enfin, **zizanie dans les villages et entre les villages**: lorsqu'une majorité des habitants se prononce contre un projet, imaginez les conséquences en terme de cohésion sociale, de convivialité, ...Tous les sites éoliens existants témoignent de rancœurs durables !

Quel argent viendra compenser ces nuisances pour votre commune ?

Dernier chiffre annoncé pour la commune : 36.000 € de recettes par an pour 2 éoliennes avec la contrainte d'entretenir les chemins créés.

Certains élus aiment cumuler cette recette sur 20 ans (cela impressionne davantage!) ce qui amène à une somme de 820.000 € (en y incluant un projet vert unique de 100.000 €).

Est-ce beaucoup ? Tout est relatif : La grande majorité de la population estime que les indemnités des élus qui font correctement leur travail sont sous-évaluées. Or, le cumul des frais d'élus, (maire + 5 adjoints) d'une commune de 1000 à 3500 habitants sur la même période est de 1.964.220 € **soit 2,4 fois plus** !

Autre comparaison : avec la dépréciation immobilière, **en cas de vente d'une seule maison dans la commune, le propriétaire perdra plus d'argent que celui récupéré annuellement par la commune** !

De plus, **une diminution des rentrées fiscales des communes est inévitable** : valeur locative réduite, prise en compte des recettes de l'éolien sur le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement et autres subventions de l'Etat, perte d'attractivité des communes à moins de 2 km d'un site industriel... **Tout ce qui brille n'est pas d'or** !

Le rôle d'un conseiller municipal élu par les citoyens est d'être le relais de la population et à l'écoute de celle-ci. Soyez conscients que votre vote impactera l'avenir de votre commune et la vie de très nombreux riverains, dont vos enfants et petits-enfants sur des dizaines d'années à venir.

Ne détruisez pas notre environnement et notre qualité de vie auxquels vos concitoyens sont tant attachés. L'appât financier ne pourra jamais compenser les dégâts irréversibles engendrés.

Rappelons que le promoteur s'est engagé à ne pas mettre d'éolienne sur le ban d'une commune qui s'y oppose.

Par conséquent, lors d'un vote à bulletin secret, ayez le courage de vos opinions.

De votre seule décision aujourd'hui dépend l'avenir de notre environnement

Nous vous remercions de bien mesurer la gravité de votre décision et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les élus, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le 21 mars 2023, le Comité Directeur